

Silae : la paie collaborative

(1/2)

INFORMATIONS

DUREE

1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

Nous consulter

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Sur demande

FORMATEUR

Experts KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET

APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

CONTENU

PUBLIC CONCERNE

- Responsables et collaborateurs des services Ressources Humaines et/ou tout autre service administratif en charge de la préparation de la paie

PRÉREQUIS

- Aucun

OBJECTIFS

- Appréhender l'ensemble des fonctionnalités du portail collaboratif
- Savoir utiliser le logiciel de manière autonome
- Sécuriser la mise en place du logiciel au sein de son entreprise

DÉMARCHE PÉDAGOGIQUE, DOCUMENTATION REMISE ET ÉVALUATION

- Une démarche méthodique et structurée pour une application immédiate
- La personnalisation de la formation à travers une large place laissée aux échanges
- Le support de présentation est remis à chaque participant
- Un questionnaire permettra d'évaluer les connaissances acquises

RECOMMANDATIONS

- Poste de travail Windows XP SP3, Vista, 7, 8, Windows10, Serveurs à partir de 2003, en 32bits ou en 64bits.
- Navigateur Internet Explorer ou Google Chrome

PROGRAMME

PRÉSENTATION DE L'OUTIL

- Se connecter à Silae
- Modifier le mot de passe
- Ergonomie de l'outil

DONNÉES ADMINISTRATIVES

- Etablir une DPAE
- Consulter / modifier les données administratives (salariés et personnel externe)
- Edition d'une attestation d'emploi

TRAITEMENT DU MOIS

- Saisir / modifier / consulter les éléments financiers (Primes, AEN, etc...)
- Saisir / modifier / consulter / approuver les absences
- Saisir / modifier / consulter les heures (supplémentaires, complémentaires,...)
- Saisir / modifier / consulter les acomptes
- Saisir un message ou un commentaire à destination du gestionnaire du dossier
- Valider les données de paie



Silae : la paie collaborative

(2/2)

INFORMATIONS

DUREE

1 demi-journée
Soit 3h30 au total

PRIX

Nous consulter

Tarif TTC calculé en fonction du taux de TVA en vigueur à la date de réalisation de la formation.

DATES ET LIEUX

Sur demande

FORMATEUR

Experts KPMG

NATURE DE L'ACTION

Cette action de formation entre dans le champ d'application de l'article L 6313-1 du Code du Travail

SUIVI DE L'ACTION ET APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Ceux-ci sont effectués conformément à l'article L6353-1 du Code du Travail

SANCTION DE LA FORMATION

Attestation de formation

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

[Contactez votre conseiller régional](#)

<https://www.kpmgacademy.fr/>

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 11920002792 auprès du préfet de la région Ile de France

KPMG Academy, association fondée par KPMG S.A., membre français de l'organisation mondiale KPMG constituée de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais («private company limited by guarantee»).

Association régie par la loi du 1er juillet 1901 et le décret du 16 août 1901 enregistrée à la Préfecture des Hauts-de-Seine sous le n° W922 00 3006. Tous droits réservés. Le nom KPMG et le logo sont des marques utilisées sous licence par les cabinets indépendants membres de l'organisation mondiale KPMG.

Siège social : Tour Eqho – 2 avenue Gambetta - CS 60055 – 92066 Paris La Défense Cedex
N° Siret : 309 660 637 00039
TVA Union Européenne : FR 223 096 60 637

PROGRAMME

ÉTATS ET TRAITEMENTS HORS PAIE

- Consulter les bulletins de paie
- Editer des états post paie par période et/ou par catégorie de salariés
- Editer des fichiers de virement (paie mensuelle et/ou acomptes)
- Exporter des écritures comptables de paie

FONCTIONNALITÉS RH

- Edition du bilan social et des indicateurs sociaux
- Suivi des visites médicales
- Suivi des formations

PARAMÉTRAGE DES ALERTES

- Identifier les alertes d'échéance utiles
- Paramétrer les alertes

GESTION DU PORTAIL COLLABORATIF SALARIÉ

- Administration du portail absences
- Administration du portail notes de frais

ACCÉDER À LA DOCUMENTATION

